



**Question écrite de la députée Katrin JADIN**  
**à Monsieur Vincent VAN PETEGHEM, Ministre des Finances,**  
**concernant la réforme de la fiscalité sur les énergies fossiles**

*- Bruxelles, le 12 avril 2021 –*

Monsieur le Ministre,

Le prochain plan de reprise de l'économie prévoit notamment une possible réforme de la fiscalité sur les énergies fossiles. Cette réforme devrait notamment se pencher sur une possible diminution sinon une suppression des subsides aux fossiles, permettant notamment de rendre la fiscalité plus respectueuse de l'environnement et du climat.

Monsieur le Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Le gouvernement compte-t-il réduire voire supprimer les subsides aux énergies fossiles telles que le mazout de chauffage ou le diésel professionnel par exemple ?
- Le gouvernement compte-t-il proposer la mise en place d'une taxe carbone ? Si oui, quand cette proposition sera-t-elle discutée à la Chambre ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

**Katrin JADIN**

## **Réponse de la ministre :**

1. La fiscalité des produits énergétiques en général et des combustibles fossiles en particulier devra être revue dans les années à venir. Cependant, il n'est pas possible à l'heure actuelle de se prononcer à l'avance sur les mesures qui pourraient être mises en œuvre. À cet égard, il convient également de mentionner que la Commission européenne prépare une révision de la directive sur la taxation de l'énergie. Une proposition est attendue en juin 2021. Il est clair qu'une directive révisée sur la taxation de l'énergie aura un impact sur ce qui sera ou ne sera pas possible en Belgique.

2. L'introduction éventuelle d'une certaine forme de tarification du carbone sera examinée dans le cadre de la réforme fiscale plus large qui sera préparée au cours de cette législature.